

Focus Green : « Durabilité des carrelages céramiques »

Pour la préservation de l'environnement et la santé et la sécurité dans la mise en œuvre et l'utilisation de nos produits, nous attirons votre attention sur certains aspects importants :

- Pour la manutention et la pose des carrelages de grand format, au moins 2 personnes sont nécessaires, dotées des équipements appropriés : systèmes de levage à ventouse, chariots élévateurs, plans d'appui stables.
Pour la découpe du matériel sur le chantier, il est conseillé d'utiliser des dispositifs de coupe pour la gravure et la cassure ou d'utiliser des outils appropriés pour la coupe humide afin d'éviter de produire de la poussière potentiellement nocive.
Important : les carreaux coupés peuvent avoir des bords tranchants : les personnes chargées de la découpe et de la manutention doivent porter des gants et des manchons anti-coupure appropriés.
- Lors de l'installation, aucun type d'émission dangereuse pour la santé et l'environnement n'est générée. La pose du matériel céramique ne présente donc aucun risque pour l'environnement et la santé.
Les carreaux de carrelage sont emballés avec des matériaux entièrement recyclables : boîtes en carton, cerclages en plastique, protection en film de polyéthylène, palettes en bois. Une fois les opérations de pose terminées, ils sont déposés dans des centres de récupération et d'élimination appropriés.
- Ayant été soumis à un cycle de cuisson à haute température, les carrelages en céramique sont résistants et inertes après la pose. Pour cette raison, du point de vue environnemental, ils n'ont aucun impact significatif pendant leur utilisation et, étant chimiquement stables et inertes, ils n'émettent aucune substance polluante ou potentiellement dangereuse pour la santé et l'environnement.
- Les opérations de nettoyage et d'entretien ne présentent généralement aucun risque pour l'environnement et la santé des opérateurs ; en tout état de cause, il est conseillé de consulter au préalable les fiches techniques et de sécurité des produits utilisés pour ces opérations et de respecter scrupuleusement ce qui est indiqué par les différents producteurs en ce qui concerne les modalités et précautions d'emploi ainsi que les dispositions en matière de protection de l'environnement des produits et matériaux utilisés.
- Le grès cérame est un matériau 100 % recyclable.
En fin de vie, le produit céramique peut être détruit et apporté dans des centres de récupération et d'élimination appropriés afin d'être broyé sans impact significatif pour l'environnement et recyclé en vue d'un grand nombre d'utilisations en tant que matériau inerte et remblai (par ex. dans les matériaux de construction ou l'asphalte).